LES VENTES D'ANVERS

(D'un correspondant particulier)

Anvers, 5 janvier. — Bonne affluence d'acheteurs. Mérinos disputés, hausse de 10 p. c. sur les cours de clôture des dernières enchères de Londres. Croisés, ferme sur même base.

A LA FÉDÉRATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Questions fiscales. Prochaines conférences

De la circulaire que la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing a adressée, le 5 janvier, à ses adhérents, nous extrayons les indications suivantes :

Service de consultations fiscales. — La Fédération conseille à ses adhérents de faciliter la tâche des agents du fisc en leur fournissant les « éclaircissements » et justifications qu'ils peuvent demander, dans la limite fixée par la législation nouvelle et notamment par l'article 32 de la loi de finances du 31 juillet 1920.

« Dans un but d'intérêt général, nous prions donc une fois de plus nos adhérents de s'en rapporter — au reste point comme sur tous les autres — aux indications et directives données dans nos circulaires et brochures, estimant n'avoir reproduit que des textes ou des interprétations conformes à la volonté du législateur... Si, contrairement à nos espérances, des difficultés surgissaient, à propos de questions de fond ou de principe (application de coefficients exagérés pour l'impôt cédulaire, constitutions de réserves dans les sociétés de personnes, contestation de l'évaluation normale des stocks, etc.), nous invitons les intéressés à mettre immédiatement au courant, avec tous documents à l'appui, notre service de consultations fiscales : 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Roubaix, lequel, après examen attentif, conseillera une ligne de conduite et, au besoin, interviendra amiablement auprès de l'administration compétente. »

Déclaration des salaires de 1921. — Nous rappelons à nos adhérents que, conformément à la loi du 31 juillet 1917, ils doivent remettre au contrôleur des contributions directes, dans le courant du mois de janvier 1922, un état indiquant : 1° Les noms et adresses des personnes occupées par eux au cours de l'année 1921 et dont les traitements, salaires ou rétributions ont dépassé le minimum assujetti à l'impôt, soit : 4.000 francs plus la majoration de 50 % accordée par notre régime transitoire, c'est-à-dire 6.000 francs, si ces personnes résident dans des localités de moins de 50.000 habitants; 5.000 fr., plus la majoration de 50 %, c'est-à-dire 7.500 francs, si ces personnes habitent des localités de plus de 50.000 habitants ou situées dans un rayon de 15 kilomètres à partir du périmètre de la partie agglomérée d'une ville de plus de 50.000 habitants ; 2° le montant des traitements, salaires et rétributions payés à chacune d'elles en 1921; 3° la période à laquelle s'appliquent ces paiements lorsqu'elle est inférieure à une année, mais supérieure à trente jours consécutifs.

Nous rappelons enfin que, sur requête de l'administration des contributions directes, une amende de 100 francs peut être encourue autant de fois qu'il est relevé d'omissions ou d'inexactitudes dans les renseignements qui doivent figurer dans ces déclarations spéciales.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'envoi s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Accusés de réception des chèques. — La question du timbre des accusés de réception des chèques remis en paiement a, depuis de longues années, fait l'objet de nombreuses controverses.

De récentes décisions judiciaires ont fait cesser certaines tolérances administratives, et tous les accusés de réception, sous quelque forme que ce soit, doivent être désormais timbrés.

Causerie sur l'Amérique du Sud. — Une causerie sera faite le vendredi 13 janvier, à 14 h. 30, dans la salle des ventes publiques de la Bourse de Commerce de Roubaix, sur : « Les enseignements économiques de la Mission Mangin », par M. Duperyrat, ministre plénipotentiaire, directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, qui a accompagné le général Mangin dans sa récente mission officielle en Amérique du Sud, et a bien voulu accepter de communiquer aux membres de notre Fédération le résultat de ses observations, notamment dans les pays avec lesquels notre région entretient des rapports commerciaux suivis (République Argentine, Brésil, etc.).

Communication sur les dommages de guerre. — Cette causerie sera suivie d'une communication que fera aux membres de notre Fédération, adhérents de l'Office des Dommages de Guerre de Roubaix-Tourcoing, M. Maxime Ducrocq, conseil juridique de l'Union des Sinistrés et des Contribuables du Nord, sur : « La Réparation des Dommages de Guerre (état actuel de l'application de la loi du 17 avril 1919) ».

Nous croyons inutile d'insister davantage sur le double intérêt qu'offrira cette réunion.

TAXE POSTALE DES PAPIERS D'AFFAIRES. — La Direction Régionale des Postes nous communique :

Les taxes et conditions d'admission des papiers de commerce et d'affaires sont les mêmes que celles des lettres et paquets clos. Par exception, les factures, relevés de comptes ou de factures et notes d'honoraires non acquittés, expédiés sous bandes ou sur carte à découvert, et ne comportant pas d'indications manuscrites autres que celles afférentes à la date, au nom et à l'adresse du débiteur et du créancier, à la nature des marchandises, à leur quantité, à leur prix, au mode d'envoi, à la nature et au montant des honoraires, à la date, au lieu et au mode de paiement, sont admis au tarif de 0.15 jusqu'au poids de 20 grammes (act. 43 de la loi de finances de 1922).

NOS BRAVES

MÉDAILLE MILITAIRE

DÉCORATION POSTHUME

ROUBAIX

— M. Gustave Homble, caporal au 8e R. I : « Bon caporal, a fait bravement son devoir en toutes circonstances. Tombé glorieusement au cours d'un assaut, le 6 septembre 1918, à Chatillon-sur-Marne. Croix de guerre avec étoile d'argent. »

Les parents de M. Gustave Homble, habitent rue Marceau, 36, à Roubaix.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 7 JANVIER :

Aujourd'hui, sainte Mélanie ; demain, saint Lucien.

7e jour de l'année.

Soleil : Lever, à 7 h. 45 ; coucher, à 16 h. 10.

Lune : Premier quartier du 6. Pleine, le 13.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Bains-douches, rue des Longues-Haies (salle chauffée) : Ouverts de 8 à 12 h. et de 15 à 19 h.

A 20 h. : « Le Jour et la Nuit », opérette, au Casino.

POUR LA RÉGÉNÉRATION DE LA RACE

LES ÉCOLES DE PLEIN AIR

Depuis de nombreuses années, des esprits avertis, excellents patriotes ou encore véritables amis de la France, avaient lancé un cri d'alarme à la constatation des progrès toujours constants que fait chez nous la tuberculose et ses meilleurs agents : l'anémie et l'air malsain des mansardes ou des logements étroits et mal aérés.

Longtemps, ce cri retentit sans trouver d'écho chez nous. Ce n'est que durant la guerre, et surtout après celle-ci, que tous les esprits avisés, devant l'effroyable hécatombe de ces quatre années de guerre sans merci, gongèrent à lutter contre la tuberculose, calamité plus grande que toutes les guerre.

A l'instar de nos amis d'Amérique, de toutes parts se créèrent des œuvres, luttant de pied ferme contre la grande « faucheuse » de vies humaines, qu'est la tuberculose.

Nous nous devons ici de signaler l'œuvre admirable entreprise par M. le docteur Dupré, adjoint au maire, qui aut, par ses pressantes démarches et son autorité médicale, obtenir de l'Etat comme de l'Administration municipale les subsides nécessaires pour créer chez nous des œuvres scolaires de grand air.

Partisan convaincu de l'éducation physique et de la vie au grand air, les remèdes les plus efficaces dans la lutte contre le terrible bacile, il créa les colonies scolaires de vacances, sur le terrain du Pont-Rouge où, nous devons le dire en toute sincérité, les enfants furent toujours reçus à bras ouverts, de quelque école qu'ils viennent.

Ne se contentant pas de cette première œuvre, M. le docteur Dupré voulut aller plus loin, et il y a quelques mois, il installait sur ce même terrain de sports, des classes de plein air.

Là, sous des tentes ou des hangars, grand ouverts au midi, de jeunes enfants choisis parmi les plus malingres des écoles de la ville, pauvres victimes de la tuberculose qui par suite des privations de l'occupation, avait trouvé chez ces petits êtres un terrain tout préparé, recevaient en plus de l'instruction ordinaire, une instruction physique spéciale qui devait rendre bientôt d'appréciables résultats.

Aussi devant ceux-ci : augmentation très notable du poids de la taille et d'upérimètre thoracique, bénéfice prophylactique considérable, attention plus soutenue, vitalité, entrain, vigueur, le Conseil municipal n'a pas hésité à accéder à la demande de M. le docteur Dupré, et a décidé de créer au Pont-Rouge, deux écoles de plein air, comprenant cinq classes pour garçons et cinq classes pour filles.

Suivant les constatations qu'a pu faire le docteur Dupré et qu'il a exposées lui-même devant ses collègues de l'assemblée municipale : « Nous avons, dit-il, constitué là une véritable pépinière, où la plante humaine peut acquérir toute sa virilité, toute son énergie, toute son élasticité. »

« Et enfin, nous avons fait cette démonstration : plus de Midi ! plus d'altitude! Ce n'est pas là l'élément indispensable de la cure d'air. Nos enfants, au Pont-Rouge, se sont « bronzés » aussi bien, aussi facilement qu'à la mer ou à la montagne ».

En faisant ressortir la beauté et l'utilité de cette œuvre, pourquoi nous faut-il avoir à regretter, comme toujours, que les mêmes sacrifices ne soient pas faits par la ville pour doter des terrains et installations propres à la classe de plein air les enfants malingres de toutes les écoles?

Le troisième centenaire de Molière

UNE CONFÉRENCE DE Mme SÉVERIN

Directrice du Collège

Le troisième centenaire de Molière sera marqué à Roubaix par une conférence d'un vif intérêt. Le dimanche 15 janvier, à 15 h., dans la salle P. Destombes (au Conservatoire), Mme A. Séverin, la distinguée directrice du Collège de jeunes filles de Roubaix, parlera sur « Le rire de Molière ». Les élèves du Collège interpréteront quelques scènes du grand poète.

Le crime de la rue de Flandre

L'assassin passera devant la Cour d'assises

M. Glorian, juge d'instruction du parquet de Lille, vient de renvoyer devant la Chambre des mises en accusation, Julien Delarue, l'assassin de Mme veuve Narcisse Labis, née Maria Dubois, mercière, rue de Flandre, 122.

Ce crime a été commis avec une audace inouïe, en plein midi, le vendredi 2 décembre.

L'auteur de l'assassinat de la malheureuse mercière, Julien Delarue, est âgé de 21 ans, soldat au 1er de ligne. Il se trouvait en congé d'un mois et devait se marier le lendemain du jour où il commit son terrible forfait; il avait, à cet effet, loué une chambre au numéro 247 de la rue du Tilleul.

LES FUNÉRAILLES DE M. ROBERT CALLENS, MORT A L'ARMÉE DU RHIN. — Vendredi, à 10 heures, en l'église Saint-Martin ont eu lieu les funérailles de M. Robert Callens, canonnier au 130e R. A. L, décédé à l'âge de 21 ans, à l'hôpital militaire de Boon (Pays Rhénans), des suites d'une broncho-pneumonie.

La levée du corps a été faite à la gare de la grande vitesse, par M. l'abbé Vandermarlière, vicaire.

De nombreuses couronnes étaient portées devant le corbillard. On y remarquait notamment celles offertes par les anciens élèves du Lycée de Tourcoing, par le colonel et les officiers du 130e R. A. L., par les officiers et sous-officiers de la 27e batterie, par les brigadiers et canonniers de la 27e batterie de ce même régiment, enfin par le « Souvenir Français ». Une palme de bronze avait été offerte par le Racing-Club de Roubaix, dont le défunt faisait partie.

Sur le cercueil recouvert d'un voile mortuaire, avait été déposée la capote du défunt.

Le deuil était conduit par M. Théo Callens père, accompagné de M. l'abbé Noulez, aumônier du Lycée de Tourcoing.

Une nombreuse assistance d'amis avait voulu témoigner en cette douloureuse circonstance toute sa sympathie à la famille grandement éprouvée.

Après la messe célébrée par M. l'abbé Felhoen, assisté par MM. les abbés Bellaert et Bonnet, vicaires, le cortège fut conduit au cimetière de la ville, où eut lieu l'inhumation.

Sur le bord de la tombe, parlant au nom des nombreux amis que comptait le défunt, M. Lucien Monnet, président du Racing-Club, vint dire un dernier adieu à ce bon camarade qui, si jeune, a été ravi à l'affection de ses parents et de ses amis.

Après avoir fait le plus bel éloge du défunt, chez qui on admirait les belles qualités de droiture et de bonne camaraderie, M. Lucien Monnet présenta aux parents éplorés l'expression de tous les sentiments de sympathie de l'assistance.

HALLE FLIPO : Beurre extra, 12 fr. Hollande gras, 7 et 8 fr.; extra, 9 et 10 fr.; Chester, 7 et 8 fr. Gouda vieux, 8 fr. Gruyère, 7 et 8 fr.; extra, 11 fr. Café, 8.50. Pain d'épices, 6 fr. et 3.75. Vin, 1 fr. 50. 851584

A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES DE ROUBAIX. — Conférences du dimanche sur l'apprêt des lainages. — M. Lagache continuera dimanche 8 janvier, la discussion sur le traitement drapé. Le programme traité sera : « Epaillage des étoffes ». Méthodes mécaniques et chimiques, accidents, période du traitement où il doit être exécuté.

CARILLONS DE WESTMINSTER, mouvements extra, ébénisterie de style, depuis 295 fr. Régulateurs dep. 75 fr. Au Cœur d'Or, Roubaix.

LE MONOPOLE DES CHARBONS PENDANS L'OCCUPATION. — La Cour de cassation a remis son arrêt dans cette affaire à quinzaine, certaines pièces du dossier n'étant pas parvenues. On sait que la Cour doit décider du pourvoi formé par les intéressés contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation qui les renvoie devant la Cour d'assises.

MÉNAGÈRES, vous aurez gratis, serviettes, essuies, mouchoirs, couvert, jouets, articles de ménage, en achetant chez votre épicier la CHICORÉE PASTEUR. 851604

LA REOUVERTURE PROCHAINE DU STAND DU TIR NATIONAL DES TROIS-PONTS. — Les travaux de réfection du Tir National de Roubaix sont suffisamment avancés pour qu'il soit possible d'annoncer l'incessante réouverture du vaste stand des Trois-Ponts. Une dizaine de cibles à 200 mètres seront prochainement mises à la disposition de nos tireurs, en même temps que le pavillon de tir réduit et les cibles au pistolet et revolver.

Les adhésions sont reçues chez M. Albert Gouble, secrétaire du T. N., rue de Lannoy, à Lys.

ENFIN SI VOUS VOULEZ de tout pour rien, voyez plus loin l'annonce **LUTTEZ CONTRE LA VIE CHERE.** 85152

AMICALE DES CONTREMAITRES DE FILATURE DE LAINES PEIGNÉES DE ROUBAIX ET SES CANTONS. — La première assemblée trimestrielle de l'Amicale aura lieu demain, dimanche, à 10 h. 30, au siège du débit de tabacs, angle des rues Buffon et de la Vigne.

La Commission compte sur la présence de tous les membres et les informe qu'en fin de réunion il sera procédé au vote pour l'adoption des statuts et pour la désignation de la région où l'Amicale fera sa première excursion au courant de l'été prochain.

ASTHME — ARTHRITES. — Docteur Montaigne, 160, rue de l'Ommelet. Rx. 84786

LES FETES DU QUARTIER DU SACRÉ-CŒUR. — La Commission des fêtes du quartier du Sacré-Cœur a, dans sa dernière réunion, nommé son bureau comme suit : Président, M. Alfred Desquiens; vice-présidents, MM. Arthur Leveugle, Charles Lepers, Joseph Olivier, Arthur Leman, Gustave Fauvarque; secrétaires, MM. Emile Landrieux, Albert Fouret; trésorier, M. Jules Rotsaert.

La réunion a décidé d'organiser une fête de bienfaisance au profit des vieillards des Hospices, qui aura lieu les 8, 9 et 10 juillet.

On nous prie de dire que des commissaires seront chargés de recueillir les souscriptions des commerçants.

6,75 BAT SOAP extra. Devos, 19, Gde-Rue. 758-3

ENTRE VOISINS. — M. Flament, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête à la suite d'une plainte déposée par Mme Pauline Gérard, 34 ans, ménagère, rue des Vélocipèdes, cour Vandenbrouck, 4. Celle-ci leur a déclaré avoir été insultée et saisie à la gorge, vendredi matin, par un voisin, M. Noël Lorthioir, demeurant au n° 5 de la même cour, et cela sans aucune provocation. C'est d'ailleurs ce que conteste M. Noël Lorthioir, qui, de son côté, se plaint d'avoir reçu sur le dos, le contenu d'un seau d'eau alors qu'il venait de crosser dans la cour Vandenbrouck, sa voisine, occupée à prendre de l'eau au robinet.

IL FAUT ETRE EN REGLE. — Pour attelage irrégulier de chien, la gendarmerie a dressé des procès-verbaux à la charge de MM. Lucien Vigny, 16 ans, livreur de pain, rue Ma Campagne, 16; Georges Férain, 36 ans, boulanger, rue de la Mairie, 5, à Flers-Bourg, et Sylvère Plachier, 58 ans, marchand de légumes, 56, rue Vaucanson.

CEUX QUI VONT TROP VITE. — Des procès-verbaux ont été rédigés à la charge de MM. Edmond Flateau, 25 ans, chauffeur d'auto, rue du Tilleul, impasse Saint-Louis, 10, et Emile Ducholne, même profession, 39, rue de l'Eglise, à Haubourdin.

CROIX

CHALETS-BAINS. — L'établissement sera fermé samedi 7 et dimanche 8 janvier, plusieurs réparations devant être exécutées à la chaudière.

WASQUEHAL

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni vendredi 7, de 19 h. 30 à 20 h. 15, à la Mairie, sous la présidence de M. Henri Destailleurs, maire, entouré de MM. Daniel Leveugle et Lesaffre, adjoints.

M. Noël Dubus est nommé secrétaire de séance.

Budget additionnel 1921. — M. Destailleurs déclare que l'excédent de recettes du budget additionnel de 1921 est de 144.000 fr. 10.

Cimetière du Capreau. — M. Destailleurs propose au Conseil d'utiliser une partie de l'excédent de recettes du budget additionnel de 1921 à l'établissement du cimetière du Capreau.

Les dépenses prévues s'élèvent à 80.000 fr., dont 37.000 francs pour l'achat du terrain et 26.000 francs pour la maison du Mont-Valérien.

Le Conseil adopte cette proposition. M. Delcroix tient à faire remarquer qu'il vote pour un terrain, mais qu'il est hostile au choix de la propriété du Mont-Valérien.

Eaux potables. — M. Daniel Leveugle demande que le reliquat de l'excédent de recettes du budget additionnel soit affecté à l'établissement de l'eau potable au Capreau. M. Lesaffre demande que cette installation soit également effectuée dans les écoles.

Le projet d'installation est voté à l'unanimité.

Construction de maisons à bon marché. — M. Destailleurs fait connaître qu'une somme de 585.000 francs constitue les bénéfices du ravitaillement pour les années 1919, 1920 et 1921.

Avec l'acceptation de la Préfecture, cette somme pourrait être employée à la construction d'une tentaine de maisons ouvrières et d'une dizaine de maisons pour les Petits Ménages.

Le Conseil charge la Commission des Travaux d'élaborer un plan de construction de ces habitations à bon marché.

Création d'un corps de sapeurs-pompiers pour Wasquehal et le Breucq. — M. H. Destailleurs donne lecture d'une lettre du Comité provisoire constitué à Wasquehal pour la formation d'un corps de sapeurs-pompiers à Wasquehal et à Flers-Breucq.

Par cette lettre, MM. Tricoit et Schwetzer, au nom de ce Comité, informent le Conseil municipal que les industriels de Wasquehal et de Flers-Breucq font donc à la commune d'une pompe hippomobile à vapeur et d'une pompe à bras. Chaque usine fournira quatre ou cinq hommes pour la constitution d'un corps de sapeurs-pompiers par la commune.

Le matériel d'incendie sera en dépôt dans les usines Hannart, rue de Flers, qui ont eu l'initiative de cette constitution.

M. Daniel Leveugle fait observer que le service du téléphone ne fonctionnant plus à Wasquehal après 18 heures, le service des pompiers ne pourra pas être à temps, lors d'un incendie au Capreau, sur les lieux du sinistre.

M. Destailleurs répond que les dispositifs de traction de la pompe peuvent être aménagés de façon à permettre la traction automobile.

M. Fambry demande comment sera assuré, contre les accidents, le personnel du corps des sapeurs-pompiers.

M. Destailleurs croit que les intérêts du surplus du capital souscrit par les industriels pourront satisfaire l'assurance.

Le Conseil municipal accepte la proposition du Comité provisoire.

Chemins vicinaux. — Le rapport de l'agent-voyer est adopté.

AUX ASSURÉS NÉS EN DÉCEMBRE. — L'administration des Postes avise les assurés des retraites ouvrières nés en décembre que le facteur passera incessamment à domicile pour échanger les cartes arrivées à expiration contre des nouvelles cartes valables jusqu'à décembre prochain. L'administration prie les assurés de tenir leur carte prête pour le passage du facteur.

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL. — Au cours de l'année 1921, le bureau de l'état-civil de la mairie a enregistré 160 naissances, dont 98 garçons et 82 filles; 62 décès et 98 mariages.

Il est intéressant de remarquer que le nombre des naissances atteint presque trois fois celui des décès.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1922. — La classe 1922 compte 76 inscrits. Les tableaux sont à la disposition des intéressés jusqu'au 10.

LA FANFARE DE WASQUEHAL reprendra ses cours d'instruments et de solfège à partir de lundi 9 janvier, aux mêmes jours et heures que précédemment. Les répétitions hebdomadaires recommenceront le samedi 14

UNE BARAQUE INCENDIÉE, RUE DU TRIEZ. — Dans la nuit de jeudi, un incendie a détruit une baraque en planches dépendant de l'habitation de Mlle Nathalie Ferret, rentière, rue du Triez, 28. Les causes de l'incendie sont inconnues. Les dégâts sont estimés à 400 francs.

ACTES DE GAMINERIE. — Il a été constaté que plusieurs vitres des becs de gaz qui éclairent la route du Breucq, avaient été cassés par des gamins. La police locale exerce une active surveillance pour saisir les délinquants, dont les parents seront rendus responsables.

ENTRE DEUX BIDONS. — Un manœuvre Gaston Hodan, 45 ans, rue de Tourcoing, de la Raffinerie de Pétrole du Nord, a eu l'index de la main droite pris entre deux bidons, en les manipulant. 15 jours de repos.

BLESSÉ AU POIGNET. — A la Manufacture de St-Gobain, M. Gustave Samson, 21 ans, 4, rue de Colmar, à Croix, s'est tordu le poignet droit en portant des sacs de cristaux. Trois semaines de repos.

WATTRELOS

UNE REUNION DE LA COMMISSION DES HOSPICES. — La Commission administrative des Hospices s'est réunie, jeudi, dans la soirée, en vue de procéder aux formalités d'installation de M. René Delcroix, administrateur, maintenu en fonctions et de la nomination d'un vice-président et d'un ordonnateur.

MM. Paul Debeurme, Louis Dobigies, Jules Watteau, Jules Leronge et René Delcroix, étaient présents à cette réunion. MM. Henri Briffaut, maire, et Jean Leman, s'étaient fait excuser.

A l'unanimité des membres présents, M. Paul Debeurme a été élu vice-président, et M. Louis Dobigies, ordonnateur pour l'année 1922.

UNION NATIONALE DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS. — Le Conseil d'administration de l'U. N. des Mutilés et Réformés informe les membres que la réunion de janvier est reportée au deuxième dimanche de février.

La Commission rappelle aux membres possesseurs d'une carte à tarif réduit sur les chemins de fer qu'ils doivent la faire échanger dans le courant de janvier. Se présenter à la mairie, 4e guichet, avec l'ancienne carte, le titre de pension et une photo.

Les réformés de 25 à 45 p. c. doivent s'adresser au même guichet, avec leur titre de pension et une photo, pour obtenir cette carte

UNE MORT SUBITE. — Jeudi, vers 7 heures, M. Carlos Bayart, 65 ans contremaître aux usines D'Halluin-Lepers, s'est affaissé subitement en effectuant sa tournée dans l'établissement. On se porta à son secours, mais tous les soins furent inutiles, le vieillard était décédé subitement.

M. Carlos Bayart habitait rue Boëldieu 13, et avait été dernièrement décoré de la médaille du travail.

LE COUP DE CROCHET. — Mlle Laure Vanoenaker, 16 ans, a été blessée à la main gauche par un coup de crochet, produisant une plaie infectée.

OMELETTE MOUSSEUSE A L'AMERICAINE ZITE
Pour 5 et 6 personnes
Réclamez la recette à votre fournisseur. 83398

LANNOY

A « LA FRANÇAISE ». — On nous prie d'insérer :

Le Comité de « La Française » est heureux de pouvoir porter à la connaissance des amis de cette jeune société que celle-ci vient d'être officiellement agréée par le ministre de la Guerre, sous le numéro 9908 comme société d'instruction physique et de préparation au service militaire.

Il rappelle aux membres de la société que les cours, interrompus par les fêtes de Noël et du Nouvel An, reprendront la semaine prochaine et que la présence de chacun y est obligatoire, sauf en cas de force majeure.

Mardi 10 janvier : Causerie sur « Les services de liaison pendant la grande guerre », par un ancien officier téléphoniste.

Jeudi 12 : Cours par l'adjudant Marchal, du Centre d'instruction physique de la 1re subdivision, qui prendra, ce soir-là, les noms de ceux qui désirent passer le C.P.S.M. avec le premier contingent.

A l'issue de ce cours, assemblée générale annuelle des membres de « La Française » âgés de plus de 16 ans et punch amical pour fêter l'agrément de la société.

Dimanche 15 : reprise des cours de cavalerie, au manège du 6e régiment de chasseurs à cheval, à Lille, pour ceux précédemment inscrits, qui désirent concourir pour le brevet spécial de cavalerie.

Mardi 17 : Cours par M. le docteur Jean Parmentier, ex-médecin major sur « L'hygiène du soldat ».

La date de reprise des cours de topographie, donnés par M. Yves Delescluse, ancien officier d'artillerie, sera fixée ultérieurement.

Le secrétaire, ayant reçu les diplômes et prix obtenus par les tireurs qui prirent part, au stand de la société, au concours national de tir à la carabine, organisé par la Fédération nationale des Sociétés de Tir et de Sports, en fera la distribution le jeudi 12, aux membres de « La Française », au cours de l'assemblée générale, et le dimanche 15, de 9 heures à midi, aux lauréats étrangers qui seront avisés individuellement (588 tireurs, dont 57 de « La Française » ont été classés dans la catégorie C et 422, dont 36 de « La Française » dans la catégorie B. 18 jeunes gens, appartenant à la classe 1922, ont, en outre, obtenu le diplôme spécial de préparation militaire).

Dimanche 15 janvier, concours mensuel réservé aux membres de la section de tir.

LE BANQUET ANNUEL DES GARDES-CHAMPETRES DU CANTON DE LANNOY a eu lieu jeudi après-midi, dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Selon une coutume louable les gardes ont rendu leurs visites annuelles aux autorités locales, dans la matinée, et ils se trouvaient réunis de nouveau à 14 h., pour le traditionnel dîner qui a été emprunt de la plus franche camaraderie.

Au cours de cette réunion, l'honorable doyen des gardes-champêtres, M. J. Delcour, de Leers, a été nommé colonel de la corporation. Est-il besoin d'ajouter que tous ont été enchantés de ce familial contact, et que rendez-vous a été pris pour l'année prochaine

FLERS-BREUCQ

UNE MORT SUBITE. — En revenant de son travail à la Filature du Nord, à Wasquehal, M. Alexandre Châtelet, 32 ans, demeurant à Croix, s'était rendu chez sa mère, qui habite rue Jacquard, lorsqu'il se sentit indisposé et perdit connaissance. Le docteur Butin, de Wasquehal, vint lui donner ses soins, mais le praticien ne put que constater le décès de l'infortuné, dû à une embolie au cœur. Les funérailles de M. Châtelet, qui est un ancien combattant, seront célébrées lundi 9, à 9 heures, en l'église du Breucq.

CHIFFRES D'AFFAIRES. — Paiement de l'impôt, lundi 9 de 13 h. 30 à 16 h., chez M. Mépion, débitant de tabac.

LYS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Bertemy, une ouvrière, Pauline Debèvre, au cours de son travail, s'est fait une piqûre au pouce droit, qui nécessitera un repos de 15 jours.

TOUFFLERS

LES BONS D'ALLAITEMENT MATERNEL seront délivrés aujourd'hui, samedi, à la Mairie, toute la matinée.

ACCIDENTS DU T[illegible] fils, à Leers, Alphonse [illegible] demeurant à Templeuve ([illegible] 44, s'est fait un effort dans [illegible] cotes, 10 jours de repos. — Alexandre Meunier, 59 ans, teinturier, à Néchin (Belgique), rue de Tournai, 7, a reçu une calasse de teinture sur le pied et s'est fait une entorse du pied, 15 jours de repos.

CHERENG

DEMANDES D'ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les soutiens de famille de la classe 1922, qui sollicitent l'allocation militaire, sont priés de se présenter au secrétariat de la Mairie jusqu'au 7 janvier inclus, munis d'un certificat de salaire de chacun des membres de la famille et d'un extrait du rôle des contributions.

ANNAPPES

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A l'usine de M. Lecomte, fabricant de déchets, une ouvrière, Mme Jeanne Connart, s'est fait une profonde piqûre en maniant une aiguille de machine à coudre, 13 jours de repos, sous réserves.

TRESSIN

STATISTIQUE DE LA POPULATION POUR 1921. — La commune a enregistré, au cours de l'année écoulée, 9 naissances, 6 mariages, 15 décès, 2 transcriptions de décès et 1 transcription de divorce, contre 14 naissances, 12 mariages 7 décès et 7 transcriptions de décès en 1920.

BAISIEUX

RESTITUTION DU BETAIL PAR L'ALLEMAGNE. — La Commission de répartition du bétail restitué par l'Allemagne a attribué à la commune de Baisieux, 40 chevaux. Les cultivateurs désireux de prendre part à cette distribution, sont priés de se faire inscrire d'urgence au secrétariat de la mairie.

LE DIMANCHE
du *JOURNAL DE ROUBAIX*
VOICI le sommaire de notre Supplément Hebdomadaire Illustré, qui paraîtra dimanche :
PAGE I
Chronique de la Semaine : Ce que nos oreilles ont entendu, Adrien Vély.
A la mémoire du Soldat inconnu. (Le général Gournud et la délégation syrienne).
La Conférence économique de Paris. (Une réunion des délégués).
Sourires.
PAGE II
Conte d'Epiphanie, André Lamandé.
Notes grises : Conférence de Cannes, Raoul Ponchon.
Le rapt du petit Passepont. (Portrait de Léonie Duclos).
D'illustres promus dans la Légion d'honneur et la Médaille militaire. (Portraits des généraux Le Rond, Nivelle et des capitaines Fonck et Loti).
Pensées et Impressions. — Echos.
PAGE III
Les Pâques allemandes de 1916 à Roubaix (Suite).
Le legs Boucher de Perthes à Roubaix. (Portrait de quatre des lauréates : Mlles H. Retsin, F. Deldal, H. Lanneau et J. Delecluse).
PAGE IV
Autour d'un match de football-rugby. (L'équipe de France. Une mêlée).
L'occupation à Tourcoing.
PAGE V
L'explosion de la poudrière des dix-huit ponts, à Lille (fin). (Les généraux von Graevenitz, commandant de Lille, et von Heinrich, gouverneur de Lille pendant l'occupation).
PAGE VI
Le Petit-Fils de Rocambole, feuilleton.
PAGE VII
Le Lynx de Foch. (Le chat sauvage).
Travaux du mois de janvier.
Recettes de cuisine. — Conseils pratiques.
LE NUMÉRO : DIX CENTIMES.

LES SÉPULTURES DE NOS MORTS HÉROIQUES

Le « Journal Officiel » a publié les réponses du ministre des Pensions aux questions écrites posées par M. Autier et le colonel Girod, au sujet des exhumations et du transfert des corps des morts de la guerre.

Les secteurs d'état-civil. — La liste des secteurs d'état-civil, compris dans chaque zone de champ de bataille où doit fonctionner le service de la restitution aux familles des corps des militaires ou marins morts pour la France, est publié au « Journal Officiel », chaque fois qu'une zone nouvelle est déterminée, avec indication de la date approximative du commencement des travaux. Cette liste contient désormais l'énumération des communes comprises dans chacun des secteurs de la zone (Journal Officiel du 7 décembre 1921, page 13.534). Les travaux du service de la restitution, dans toute la zone déterminée, durent deux ou trois mois environ.

Les transferts. — Le transfert des corps des militaires et des victimes civiles de la guerre, inhumés à l'intérieur de la France, sera entrepris dès que les opérations similaires, actuellement effectuées dans l'ancienne zone des armées, seront sur le point d'être achevées. Ces transferts seront exécutés dans le courant de l'année 1922, vraisemblablement à partir du mois de mai.

— Le transfert des corps des militaires morts pour la France en Belgique, et réclamés par leurs familles, commencera dans les premiers mois de l'année 1922, vraisemblablement en février.

Les militaires français inhumés en Allemagne. — Le Ministère des Pensions communique :

« Les familles désireuses de ramener en France, à leurs frais, les corps des militaires décédés et inhumés en Allemagne pendant les hostilités, doivent en faire la demande au Ministère des Pensions (Service des sépultures militaires), qui leur fera parvenir les autorisations nécessaires.

« Le transport sur le territoire allemand comme sur le territoire français, pourra être effectué par voie ferrée. »

La 6e zone d'exhumations. — La commission prévue par l'article 3 du décret du 28 septembre 1920, relatif au transfert des corps des militaires et marins morts pour la France, et des victimes civiles de la guerre, a décidé, sous la présidence du Ministère des Pensions, que la 6e zone pour l'exécution des opérations d'exhumation et de transfert sera constituée par les secteurs de :

Soissons, Braines, Hermonville, Reims, Warmeriville, Mourmelon, Suippes, Semme-Bionne, Sainte-Menehould.

Les Plus Belles Affiches
sortent de l'IMPRIMERIE du JOURNAL DE ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Roubaix. Exécution rapide. 2

FEUILLETON du « JOURNAL DE ROUBAIX » du 7 Janvier 1922 N° 90.

Diane-la-Pâle

PAR JULES MARY

TROISIÈME PARTIE

LE PUITS DE L'AIGUILLETTE

II

Deux honnêtes rentiers

— Qu'est-ce que vous désirez ?... En quoi pouvons-nous vous être utiles ?...

— Je vous le dirai.

Persillard fut mis tout de suite sur la défensive.

Mais il ne pouvait, en somme, pas plus que Jactain, refuser d'écouter ce qu'avait à leur dire Antonio.

— Entrez, monsieur ! fit-il.

Et il le suivit dans la maison.

Jactain ouvrit un œil. Il était à moitié endormi ; mais en reconnaissant le visiteur, il se réveilla tout à fait.

Il s'assit dans son lit.

— Qu'est-ce qu'il y a ? demanda-t-il.

— Monsieur désire s'entretenir avec nous.

— C'est bien de l'honneur, monsieur, dit Jactain poliment

— Persillard, offre donc une chaise à monsieur.

Pendant que son compagnon s'exécutait, sans trop d'empressement, car il ne prévoyait rien de bon de cette visite, Jactain ajouta, avec un coup d'œil goguenard du côté de Persillard :

— Regarde donc dans le flacon, vieux... il doit y avoir encore du cognac... tu prendras bien un petit verre avec monsieur... le coup du matin.

Persillard lui lança un regard où il y avait autant de colère que de douleur.

Du reste, Antonio s'excusait et remerciait.

— Vous avez toujours vécu dans les Cévennes ? dit-il.

— Oui, monsieur, toujours. Et nous connaissons comme personne tous les sentiers des montagnes. Nous avons couché un peu partout, dans tous les mas, et si vous avez besoin de quelqu'un pour vous faire traverser sans encombre, la solitude des causses, Persillard vous conduira... Choisissez Persillard si vous aimez les gens moroses et toujours de méchante humeur... Mais si vous ne détestez pas les bons vivants, les gais compagnons ayant toujours le mot pour rire, alors je vous conseille de me préférer à mon ami... Moi, voyez-vous...

Et, s'interrompant :

— Persillard, quel jour sommes-nous ?

L'autre répondit machinalement :

— Jeudi.

— Je ne me fais jamais de mauvais sang le jeudi !

— Merci, dit Antonio, je n'ai nulle envie, du moins pour le moment, de traverser les déserts des causses... une autre fois, peut-être...

— Alors, monsieur, à quoi devons-nous l'honneur de votre visite matinale